

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 SEPTEMBRE 2016

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., GARDOU Mél,  
GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absents : MM. FOUGEROUSSE R., MENUET C. (excusés)

Secrétaire de Séance : M.F. GUITARD

## 1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 01 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 2) Travaux de Rénovation extérieure de l'Eglise de Sénailac

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des façades de l'église de Sénailac, qui avait été lancé en 2012 mais n'avait pu être réalisé compte tenu d'autres impératifs budgétaires et du manque de finances. De nouveaux devis ont été sollicités. Mais des précisions seront redemandées par rapport à ceux-ci afin de pouvoir les comparer sur une même base, conformes aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont estimés à un peu plus de 11 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer ce projet en 2017 si la situation financière de la commune le permet et selon les subventions qui auront pu être obtenues.

Il est donc décidé de solliciter à nouveau le Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire), le Conseil Régional LRMP et le Département du Lot, pour l'octroi de subventions (les subventions acquises précédemment étant devenues caduques).

## 3) Ecoles

C. Bénac et S. Jeffery donnent le *compte rendu de la dernière réunion du RPI* :

- légère augmentation du nombre d'enfants (avec 54 élèves sur l'ensemble du RPI de Lauzès)
- accueil d'une nouvelle institutrice à l'école maternelle de St-Cernin
- prévision d'un séjour (5 jours) organisé en 2017 pour les classes du primaire
- problèmes d'horaires en ce qui concerne le transport scolaire

*Participation aux frais de fonctionnement des écoles du SIVU de la Vallée du Célé* : 3 enfants fréquentent les écoles de la Vallée du Célé à compter de la rentrée 2016. Le Conseil Municipal valide la convention de répartition des frais de fonctionnement qui s'élève à 800 € pour les élèves de maternelle et 400 € pour les élèves du primaire. La commune de Sénailac aura une participation de 400 € pour l'année 2015/2016, puisqu'un seul élève a fréquenté l'une de ces écoles.

*Participation au déficit du transport scolaire du RPI de Lauzès* : Le maire expose que les communes de Sabadel, Lauzès et Pech du Vers ont assuré comme convenu, la gestion des transports scolaires en tant qu'organisateur secondaires durant l'année 2015/2016, mais n'ont

pas reçu les participations escomptées du Département. Ces communes enregistrent donc un déficit total de 7 895 € que les communes du RPI ont proposé de prendre en charge solidairement avec une répartition basée sur leur population DGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer solidairement à ces frais de transport scolaire pour 2015/2016 dont le montant s'élève pour Sénailac à :

- 347.07 € à devoir à la commune de Sabadel
- 338.39 € à devoir à la commune de Lauzès
- 271.46 € à devoir à la commune de Pech du Vers

Le Conseil Municipal regrette toutefois que les communes hors RPI mais bénéficiant des transports refusent de régler cette participation.

#### **4) Transport**

*Transport scolaire* : Depuis la rentrée 2016, la commune n'assure plus le transport scolaire car le département ne veut plus financer 4 véhicules sur le RPI de Lauzès comme cela se faisait jusqu'à maintenant. Le transport a du être réorganisé avec seulement 2 cars de plus grande capacité nécessitant un accompagnateur. B. Rivière ayant le permis nécessaire pour conduire un car plus important, continue donc à assurer le transport.

*Transport à la demande* : En parallèle, la communauté de communes a conventionné avec le même transporteur pour effectuer le transport à la demande à la place de la commune de Sénailac et B. Rivière continue donc aussi à assurer ce service.

*Avenir du minicar* : La Commune de Sénailac n'assurant plus ni le transport scolaire, ni le transport à la demande, il convient de décider de l'avenir du minicar.

Le Conseil Municipal, considérant qu'un véhicule qui ne sert pas s'abîme, considérant aussi le coût de l'assurance, décide à l'unanimité de vendre ce véhicule.

Compte tenu du bon état de ce matériel, entretenu régulièrement, et du faible kilométrage (108 200 km) par rapport à la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation (21/07/2003), la mise à prix est fixée à 5 000 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette transaction aux meilleures conditions financières.

#### **5) Demande Location Etage Maison Adèle**

Le Maire présente la demande de Mr. Petrelluzzi pour la location de l'étage au dessus de la maison Adèle ainsi que de la cave, situés face à sa maison, pour y aménager à ses frais un atelier.

Le conseil municipal souligne l'état vétuste de ce local, les aménagements sécuritaires à réaliser avant toute mise à disposition (escalier de la porte d'entrée, balustrade de la fenêtre), la possibilité de reprise des locaux en cas de décision de vente de ceux-ci, la nécessité d'un accord sur les travaux d'aménagement qui seront réalisés par l'intéressé.

Le conseil municipal n'est pas défavorable à cette proposition mais demande à ce que les points évoqués soient étudiés avec l'intéressé avant toute décision pour pouvoir également établir les conditions de location lors de la prochaine réunion. Le bail pourrait être établi pour un an renouvelable tacitement avec un loyer de 150 €. Michel Gardou se charge de rencontrer l'intéressé.

## 6) Questions diverses

► Création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite : Bien que cet équipement n'ait pas été demandé formellement, mais évoqué par diverses personnes, il convient de préciser que la création d'une telle place sous l'église n'est matériellement pas possible, compte tenu de la largeur et de la longueur règlementaires nécessaires. Le stationnement des véhicules à cet endroit doit se faire en bonne intelligence et en respect de chacun. Le chemin qui a été refait cette année sous l'église, avec un bitume approprié, doit permettre prochainement un stationnement en contrebas, adapté.

► Maison du bourg : A l'occasion du prochain départ des locataires, il est évoqué les travaux d'entretien qui seront à réaliser avant une nouvelle location. Des tuiles de faîtage sont tombées, qu'il faut remplacer au plus vite.

► Mur de soutènement de la rue Roquebillière : L'enrochement étant réalisé, il convient maintenant de finir de remonter ce mur en pierres sèches. La date est fixée au vendredi 23 septembre (après-midi) et samedi 24 (matin) pour les conseillers disponibles et les personnes qui voudront participer à ce chantier.

► Entretien des espaces verts de la commune : Un point est fait sur les travaux d'entretien réalisés en 2016. Ces travaux demandent à être mieux précisés à l'avenir. Il convient de rappeler que cet entretien incombe aussi à tous les riverains, car si chacun nettoyait régulièrement devant sa porte, cela permettrait de mieux entretenir le reste (ce qui se fait dans beaucoup de communes). Un achat de plantes d'automne pérennes est envisagé par Emma : MF. Guitard et J. Audoin la rencontreront pour définir les besoins.

► Eclairage public : Une demande a été faite pour un éclairage par détecteur des escaliers de la place de l'église. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande considérant qu'une décision avait été prise pour l'extinction de l'éclairage public à partir de 24 h. Il est précisé que la nuit, les personnes doivent s'équiper d'une lampe de poche.

► Avis sur la Délimitation des Territoires de Démocratie Sanitaire : l'ARS LRMP a entrepris une consultation des collectivités territoriales pour connaître leur avis sur la délimitation de nouveaux territoires de démocratie sanitaire dans le cadre de la refondation du système de santé. Ces territoires visent à mettre en cohérence les projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales et de prendre en compte l'expression des acteurs du système de santé, dont celle des usagers. Ils constitueront à terme les futurs Conseils Territoriaux de Santé. Ils créeront des espaces d'écoute, de dialogue, d'explicitation et d'élaboration collective.

Afin, de structurer l'espace régional, deux scénarios sont proposés :

- Un découpage en 13 territoires correspondant aux départements
- Un découpage en 6 territoires fondé sur le regroupement de certains départements limitrophes (ex : le Lot serait regroupé avec le Tarn et le Tarn-et-Garonne)

Après avoir considéré les avantages et inconvénients de ces deux hypothèses, le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour un découpage en 13 territoires (8 voix pour et 1 voix contre)

► Manifestation du Jour de la Nuit : Le conseil municipal donne son accord pour une nouvelle participation de la commune à cette 8<sup>ème</sup> Edition qui aura lieu le samedi 8 octobre prochain, avec l'extinction totale de l'éclairage public des villages de Sénailiac et d'Artix toute la nuit.

J. Audoin propose d'y ajouter une animation : une promenade nocturne vers le puits de Fon Garric, qui permettra d'observer le ciel nocturne sur les hauteurs de Sénailiac et de constater la participation des villages alentours. Rendez-vous est donné à la population à 21 h sur la Place du Révélit.

► Compte-rendu Journée PLUI « la commune en marchant » : Un rapide point est fait sur les propositions émises par le bureau d'étude et la CCCLM lors de la journée du 07 juillet qui avait pour but de repérer sur le terrain les zones et parcelles potentiellement constructibles. Une constatation a été faite par l'ensemble des conseillers présents : la vision très restrictive du bureau d'étude. Il convient donc d'être très vigilant sur les propositions qui seront formalisées et de connaître les prochaines échéances des commissions PLUI.

## 7) Informations diverses

► Commune Nouvelle : Une nouvelle réunion est programmée le 22 septembre à Labastide-Murat pour reprendre la discussion sur ce thème

► Cantine scolaire Labastide-Murat : Une réunion est programmée le 21 septembre à Labastide-Murat pour la présentation d'un projet d'aménagement d'une cuisine centrale avec des repas « faits maison » qui pourrait desservir les différentes structures collectives du territoire.

► Veillées du Parc pour l'hiver 2016/2017 : La commune de Sénailiac qui avait fait acte de candidature n'a pas été retenue pour recevoir une veillée.

► Avenir du Site du Liauzu : Il est fait part du courrier reçu du « Collectif pour l'Avenir du Liauzu » informant les différentes municipalités de leur projet de reprise du domaine du Liauzu (ancien Centre de vacances des Amis du Célé), en vue de créer un Centre Permanent pour la Transition Ecologique et Citoyenne et précisant que leur projet n'a pas eu de suite favorable du Département, propriétaire de lieux. Toutefois, le Département va lancer une réflexion sur le devenir de ce site.

► Perception Saint-Géry : Il est précisé que la fermeture effective de celle-ci est prévue au 31 décembre 2016.

► Congrès des Maires et des Elus du Lot : Il est rappelé que celui-ci aura lieu cette année à Souillac le 02 octobre prochain.

\*\*\*\*\*